

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015.

Le vendredi 13 novembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le lundi 9 novembre 2015

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Magali CADOUR qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Nadège HAVET qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Madame Morgane LAOT qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc JEZEQUEL. Madame Catherine VIGNON a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

Après avoir accueilli les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire deux nouveaux points à l'ordre du jour (demande de subvention exceptionnelle de l'association Maison des Abers – Ti an Aberioù et motion de soutien au Crédit Mutuel Arkéa). Monsieur Loïc JEZEQUEL demande de pouvoir évoquer la sécurité autour du complexe sportif lors des Affaires diverses. Accord unanime du Conseil municipal.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015.

La séance ouverte, les Conseillers Municipaux sont invités à faire valoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document. Monsieur Eric TANGUY regrette que le coût du transfert du PLU à la CCPA n'ait pas été repris dans le compte-rendu de la réunion. Monsieur le Maire confirme, que du fait du transfert des compétences, la CCPA aura à sa charge le PLU, et cela entraînera une baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à destination des communes, qui n'auront pas à engager de frais pour la réalisation du PLU. Monsieur Patrick DROUET demande des précisions sur l'orthographe de certaines voies et place et rappelle son souhait que les écritures de rues, places et autres lieux-dits soient harmonisées. Monsieur le Maire répond que le dernier plan de la commune de SAINT-PABU a été transmis à l'Office public de la langue bretonne afin que, lors d'un prochain Conseil municipal, les orthographes de ces rues, places et autres lieux-dits puissent être validées et que soit procédé, au fur et à mesure de leur usure, au remplacement des panneaux de signalétique en accord avec cette validation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 18 voix Pour et 1 abstention (Magali CADOUR), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2015.

2. REVISION DU POS (PLAN D'OCCUPATION DES SOLS) POUR UN PASSAGE EN PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) : ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE PAR LA CCPA.

Monsieur André BEGOC, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, fait une présentation de la procédure et de la chronologie pour la révision du POS pour un passage en PLU.

Ainsi, lors de sa réunion du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a voté favorablement pour la prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLU) par la CCPA. Par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2015, suite aux délibérations de ses Communes membres, la CCPA a pris la compétence du PLU sur l'ensemble du territoire communautaire. En septembre 2015, le Président de la CCPA avait informé que la Communauté de Communes, une fois compétente, pouvait achever les procédures engagées par les communes membres avant la date du transfert de compétences. La CCPA doit néanmoins obtenir au préalable l'accord du Conseil municipal.

Le Conseil municipal de SAINT-PABU avait voté lors de sa séance du 28 novembre 2014 la reprise de la concertation et de l'élaboration du projet de PLU dans la perspective d'un nouveau bilan de la concertation et d'un nouvel arrêté du projet. Depuis de nombreuses réunions avec la Commission Urbanisme ont été organisées. Toutes les études et inventaires nécessaires ont été réalisées (inventaire des zones humides, inventaire des haies et talus, incidences Natura 2000, schéma directeur des eaux pluviales, mise à jour du zonage d'assainissement...). Le débat sur le PADD eu eu lieu lors de la séance du Conseil municipal du 26 février 2015. Une présentation du diagnostic du PLU a été faite aux PPA (Personnes Publiques Associées) le 13 octobre 2015. Aussi, le projet de PLU doit pouvoir être arrêté au 1^{er} trimestre 2016 et le PLU validé à l'automne 2016. Il est en effet urgent de passer en PLU pour la commune de SAINT-PABU car :

- le POS de 2001 n'est pas compatible avec la loi Littoral,
- l'attente de l'ouverture de la zone 1AU prévue au PLU bloque des projets économiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 14 voix Pour, 4 voix Contre (Eric TANGUY, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Mikaël LE DUFF) et 1 abstention (Magali CADOUR),

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander officiellement à la CCPA (Communauté de Communes du Pays des Abers) d'achever la procédure en cours d'élaboration du PLU de SAINT-PABU selon l'article L. 123-1-II bis du Code de l'Urbanisme.

3. RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT 0421 0160271 8 07 SOUSCRIT AUPRES DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE, FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE.

Monsieur David BRIANT, adjoint délégué aux Finances, présente le dossier concernant la renégociation du prêt souscrit auprès du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, pour des travaux divers (rond-point de Ty Mean, rehausseur devant l'école de l'Aber Benoît, restaurant scolaire, 2 classes mobiles à l'école de l'Aber Benoît...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 19 voix Pour,

- De rembourser par anticipation soit à l'échéance du 30 mars 2016 la totalité du prêt (soit 200 000,20 €) contracté auprès du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne pour des indemnités de 20 000,02 €,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à refinancer le prêt en empruntant la somme de 200 000,20 € auprès du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne dont les principales caractéristiques sont les suivantes : durée : 7 ans et 6 mois, taux fixe : 1,86 %, amortissement trimestriel constant du capital, commission d'engagement : 250 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et contrats pour l'exécution des autorisations ci-dessus.

Emprunts	Aujourd'hui			Demain			Economie
	Taux	Annuité 2015	Coût actuel des intérêts restant à rembourser	Taux	Annuité 2017	Coût des remboursements restant en intérêts suite négociations (commission + indemnité comprises)	
400 000 €	5,38 %	38 682,01 €	41 695,08 €	1,86 %	29 828,68 €	4 665,02 €	7 030,06 €

4. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, propose d'ouvrir des crédits supplémentaires (25 000 €) pour les charges de personnel car il a fallu recruter des remplaçants pour les agents en arrêt maladie et davantage d'agents à l'ASLH prélevés sur le chapitre des dépenses imprévues (10 000 €) et sur le chapitre des charges à caractère général (15 000 €). Accord unanime du Conseil municipal.

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Accord unanime du Conseil municipal pour modifier le temps de travail de 2 agents suite à la pérennisation des TAP (Temps d'Activités Péricolaires) à compter du 1^{er} décembre 2015 :

- Celui de l'adjoint d'animation de 2^{ème} classe travaillant à la bibliothèque, à la garderie périscolaire, au restaurant scolaire et lors des TAP à temps complet (passage de 33/35^{ème} à 35/35^{ème}),
- Celui de l'adjoint technique travaillant en temps qu'ATSEM à l'école de l'Aber Benoît, sur la pause méridienne et lors des TAP à 25,57/35^{ème} (passage de 23,85/35^{ème} à 25,57/35^{ème})

6. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 5 abstentions (Monique GORDET, Daniel IMPIERI, Catherine VIGNON, Claudie LE NEL, Tugdual ROUZIC) et 2 voix contre (Marianne GELEBART, Eric TANGUY), décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière financière, juridique et budgétaire, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2015, soit montant brut de l'indemnité = 533,06 €, montant net de l'indemnité = 485,85 €.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LES PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE EN BILINGUE.

La mise en place de panneaux directionnels routiers en signalétique bilingue français-breton sur la Commune est éligible à une subvention départementale dans le cadre de la signalétique d'information et d'animation des collectivités prenant en compte la langue bretonne à hauteur de 20 % du coût HT avec un plafond à 9 200 € pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.

Un devis a été sollicité auprès de Lacroix Signalisation pour un montant de 3 008,71 € HT soit 3 610,45 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre (Magali CADOUR, Morgane LAOT et Loïc JEZEQUEL), autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour cette opération à hauteur de 20% du coût HT soit 601,74 €, et à valider le devis et tous documents.

8. INSTALLATION CLASSEE PAR LA SAS KERENES DE PLOUGUIN.

Par arrêté préfectoral du 9 septembre 2015, une enquête publique d'un mois sera ouverte sur la demande présentée par la SAS KERENES pour l'extension de son élevage porcin réparti sur 3 sites. La SAS KERENES est une exploitation sur trois sites situés sur les Communes de PLOUGUIN (Kerenes et Keraloret) et TREGLOUOU (Mesguen). L'exploitation traite ses effluents d'élevage dans une station de traitement biologique. L'objet de la demande concerne une demande d'extension des effectifs porcs (actuellement, 4 723 Animaux Equivalents (reproducteurs, post sevrage, porcs charcutiers ; demande pour 7 387 Animaux Equivalents) sur le site de Kerenes, ainsi que la spécialisation du site de Mesguen en engraissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 4 voix pour (André BEGOC, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Patrick DROUET), 7 abstentions (David BRIANT, Nadège HAVET, Daniel IMPIERI, Mikaël LE DUFF, Tugdual ROUZIC, Alain DUCEUX, Hervé KERGUIDUFF), et 8 voix contre (Loïc GUEGANTON, Magali CADOUR, Catherine VIGNON, Eric TANGUY, Mariette GELEBART, Claudie LE ROUX, Claudie LE NEL, Monique GORDET), d'émettre un avis défavorable à la demande présentée par la SAS de KERENES sise à Kerenes en PLOUGUIN.

AFFAIRES DIVERSES

9. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION MAISON DES ABERS – TI AN ABERIOU.

Depuis 2010, l'association La Maison des Abers – Ti an Aberiou assure la gestion et l'animation de la Maison des Abers, équipement municipal, avec une équipe de bénévoles motivés et l'appui de la commune de Saint-Pabu. Suite à une rencontre avec la municipalité au cours du mois de septembre, l'association a présenté son projet de recrutement d'une salariée dans le cadre du dispositif CUI-CAE (contrat aidé). L'association a adressé une demande sollicitant une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour lui permettre de réaliser cette embauche dès 2015 et d'assurer le premier trimestre 2016. Le budget prévisionnel, en lien avec le recrutement de l'agent, nécessite l'implication de la Mairie de SAINT-PABU dans la démarche de l'association de création du poste. L'embauche de cet agent en CUI-CAE qui connaît déjà la Maison des Abers permettra d'élargir les offres d'animation en direction de nouveaux publics (groupes d'adultes, jeunes dans le cadre scolaire et dans le cadre d'activités liées aux TAP...) et de contribuer à augmenter la fréquentation touristique de SAINT-PABU, et du Pays des Abers.

Monsieur Daniel IMPIERI ne prend pas part au vote car il a conseillé l'association lors de ses démarches de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 17 voix pour et 1 voix contre (Eric TANGUY), propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Maison des Abers –Ti an Aberiou.

10. MOTION DE SOUTIEN AU CREDIT MUTUEL ARKEA.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée par l'AMF 29 qui s'inquiète du possible transfert du siège social Relecquois du Crédit Mutuel Arkéa vers Paris ou l'Est de la France car derrière ce projet de mobilité massive de salariés, ce serait le départ brutal de familles entières qui pénaliserait durement la vie économique, éducative, sociale et associative de nos territoires bretons où elles résident aujourd'hui.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour, 2 abstentions (André BEGOC, Daniel IMPIERI) et 1 voix contre (Mikaël LE DUFF), de soutenir la motion de soutien au Crédit Mutuel Arkéa telle que proposée par l'AMF 29.

11. SECURITE AU COMPLEXE SPORTIF.

Monsieur Loïc JEZEQUEL fait remarquer qu'il n'y a pas d'éclairage extérieur au club-house ce qui peut être dangereux quand les réunions se terminent tard, et qu'un éclairage de sécurité de la salle omnisports a perdu une de ses accroches. Monsieur le Maire précise que les services techniques traiteront ces 2 problèmes.